

SÉANCE DU MARDI 15 JUILLET 2025 à 18H
SALLE DES FÊTES DE MILHARS

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	29	33

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 juillet, à 18 Heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de Milhars, sous la présidence de Bernard ANDRIEU, Président.

Présents : M. Alain Guilhabert, M. Jérôme Flament, M. Bernard Andrieu, Mme. Sandrine Lacroix, M. Bernard Tressols, M. Jean-Michel Piednoël, M. Jean Philippe, Mme. Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Frédéric Ichard, M. Laurent Deshayes, M. Serge Besombes, M. Philippe Woillez, M. Bernard Bouvier, Mme Nadine Filipe, M. Claude Geniey, M. Pierre Paillas, M. Claude Blanc, Mme. Christine Tressols, M. Jean Philippe Gineste, Mme. Delphine Pinczon du Sel, M. Alex Brière, M. Jean-Christophe Cayre, M. Éric Carbonnel, M. Thierry Douzal, M. Franck Cebak, Mme. Nathalie Mulet, M. Jérémie Steil, M. Jean-Christian Bohère.

Pouvoirs : M. Serge Dalmières pouvoir à M. Jérôme Flament, M. Patrick Lavagne pouvoir à M. Philippe Woillez, Mme. Sylvie Gravier pouvoir à M. Pierre Paillas, M. Thierry Guiraud pouvoir à Mme. Delphine Pinczon du Sel.

Absents et excusés : M. Patrick Montels, M. Jean-Claude Lavi, M. Benoit Ourliac, Mme. Laurence Poillerat, M. Laurent Vours, M. Bernard Rivière, M. Jean-Paul Marty.

D75-2025 FIXATION DU PRIX DE VENTE DU REPAS REALISE PAR LA CUISINE DE FONTBONNE POUR LES ECOLES DU TERRITOIRE ET LA MICRO CRECHE DE MILHARS.

Afin d'intégrer le cout du transport et les augmentations conjoncturelles (denrées, fluides) dans le prix de vente du repas au service école et à la micro crèche de Milhars

Il est proposé de délibérer afin de fixer le prix du repas réalisé par la cuisine de Fontbonne à :

- 6,63 € pour le service école ;
- 5 € pour la micro crèche de Milhars (grammage inférieur).

**ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE**

- **FIXE** le prix de vente du repas fabriqué par la cuisine de Fontbonne, à compter du 1^{er} septembre 2025 :
 - Tarif de vente du repas au service école : 6,63 € ;
 - Tarif de vente du repas à la micro-crèche de Milhars 5 €.
- **DONNE** tout pouvoir au Président pour mettre en œuvre cette délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Le secrétaire de Séance



Bernard Bouvier

Le Président



Bernard Andrieu

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative.